



## STAGE M2- Amélioration des connaissances sur le sur l'évolution de la viticulture dans le PNR des Alpilles

### Contexte

Depuis plusieurs années, on constate une évolution de l'activité agricole autour de la filière viticole. La structure de l'exploitation, initialement souvent de type familial se transforme. Le départ en retraite croissant des agriculteurs et le prix de plus en plus élevé des terres agricoles sur le territoire des Alpilles entraînent de fortes difficultés d'installation de porteurs de projets agricoles. Ces transactions de domaines viticoles bénéficient d'investissement et de placements importants faisant souvent l'orientation commerciale, et la structure même de l'exploitation. Associé à l'image attractive des Alpilles et la présence de Sigles de qualité sur la viticulture, ces nouveaux domaines augmentent leurs surfaces agricoles que ce soit par l'acquisition à prix élevé de terres agricoles voisines ou en s'étendant dans les espaces naturels du massif des Alpilles. Ces nouveaux droits de plantations nécessitent ainsi souvent le défrichement de ces espaces naturels et forestiers menaçant l'équilibre fragile entre espaces urbains, agricoles et naturels.

Cette évolution et ces extensions sur la filière viticole mais également sur d'autres filières à forte valeur ajoutée telles que l'oléiculture interrogent sur l'évolution du territoire agricole et le positionnement du Parc naturel sur le territoire des Alpilles autour de multiples enjeux croisés : la place du milieu naturel (et donc des espèces et de la biodiversité) face au milieu agricole, la transmission et l'accès au foncier des agriculteurs, la spéculation sur les terres agricoles, la problématique de la défense des forêts contre les incendies et le rôle de l'agriculture, l'évolution des paysages, la pression sur la ressource en eau du fait du changement climatique et de l'évolution des pratiques d'arrosage sur la vigne ou l'olivier...

**Le stagiaire aura pour mission sur la base de ces constats :**

-d'élaborer une méthode de travail propre au Parc qui se doit de considérer cette problématique de manière transversale et au regard de sa charte

- et de réaliser l'action proposée se décomposant selon les 4 axes suivants :

- Axe 1 : Caractérisation du problème
- Axe 2 : Inventaire et analyse des répercussions
- Axe 3 : Inventaire des solutions à déployer et leviers d'action
- Axe 4 : Moyens nécessaires à la mission

**Ces axes sont développés ci-dessous.**

**Axe 1 : Caractérisation du problème**

Il s'agit ici d'explorer le phénomène et de réaliser un état des lieux sur l'ensemble du territoire :

- Son histoire : considérer le passé sur le territoire, à la fois propre à la viticulture et propre à l'agriculture : occupation agricole des terres dans le temps (vision diachronique de la vigne et de l'agriculture). Ceci doit constituer une vision factuelle des choses et permettre aussi de poser un regard sur l'artificialisation des terres agricoles
- Les évolutions des surfaces agricoles par exploitation (en attente des éléments du RGA 2020)
- Les évolutions récentes avec les demandes de défrichement enregistrées validées ou non – en lien avec les réels besoins en surface des filières agricoles (mise en lien avec études et projets des partenaires techniques, enquêtes agriculteurs...)
- La réglementation (autorisation et transfert de droit de plantation, subventions d'arrachage et de plantation, code rural... Les autres filières présentant éventuellement des velléités d'extensions sur les espaces naturels
- Les éléments déclencheurs : climatiques, sanitaires, fiscaux, économiques, politiques (locaux et européens), agricoles...

Cette caractérisation devra notamment permettre d'avoir des cartographies précises à l'échelle du territoire du PNR des Alpilles

Particulièrement, le déploiement de la viticulture s'appuyant sur une conquête des friches naturelles et forestières, une analyse des terres enfrichées susceptibles d'accueillir une demande de défrichement pour la vigne ou l'agriculture est à réaliser.

**Axe 2 : Inventaire et analyse des répercussions**

Cette partie doit lister l'ensemble des conséquences liées à ce déploiement de la vigne, oléiculture et autres filières présentant des velléités d'extensions sur les espaces naturels du territoire dans toutes les dimensions possibles : économique, touristique, sur la ressource en eau, les paysages, la biodiversité et les milieux, l'accès au foncier, le bâti agricole, le risque incendie ou sécheresse...

L'analyse du potentiel lié aux terres enfrichées susceptibles d'accueillir une activité agricole ou viticole devra être étoffée par une vision prospective des surfaces concernées, des impacts de ce développement, ce particulièrement sur les volets paysagers, biodiversité et d'accès au foncier.

La remise en culture de terres abandonnées contribue à la prévention des incendies. L'intérêt est de créer une synergie entre les enjeux agricoles (projets d'installation en cours, de redéploiement...) et les dispositifs visant à prévenir les incendies de forêt, en vue de :

- créer, conforter ou étendre des coupures de combustibles cultivées,
- créer, conforter ou étendre des zones de renfort pastoral ou agricole en piémont ou en cœur de massif,
- de réduire les friches de type « poudrière » dans les zones d'interface, notamment au niveau des zones de « risque subi ».

### **Axe 3 : Inventaire des solutions à déployer et leviers d'action**

Une fois les éléments posés, que ce soit en termes de caractérisation ou d'impacts, et en fonction des objectifs de la charte du Parc, selon que les éléments récoltés vont dans le sens des objectifs de la charte pour le territoire ou contre, des solutions et leviers d'action seront proposés qui viseront à encadrer ce déploiement. Ces solutions pourront être de plusieurs natures, aussi bien réglementaires que sous forme de recommandations, politiques ou techniques...

Par exemple, sur la base des secteurs agricoles identifiés en friches, d'une source d'eau mobilisable, de l'aptitude des sols et d'une appellation, les secteurs à enjeux agricoles valorisables doivent faire l'objet d'une attention particulière et d'un accompagnement technique. Il est notamment possible d'identifier des secteurs à enjeux DFCI. Les propriétaires de friches ou parcelles sous exploitées à enjeu DFCI pourront alors être identifiés et contactés. Ces actions se décomposent en plusieurs parties notamment l'animation foncière, la rencontre des exploitants, l'évaluation des besoins en eaux des cultures et la desserte agricole.

L'objectif est de rendre opérationnel le travail effectué en fonction des orientations qui seront choisies à l'issue de ce projet afin d'avoir un positionnement concerté et cohérent sur le territoire.

### **Axe 4 : Les Moyens nécessaires à la mission**

#### **1. Mise en place d'un groupe de travail**

Constitué des techniciens du Parc et des élus du comité syndical, voire des communes, il aura pour mission de mettre au débat les éléments récoltés et de valider les orientations de travail. Il doit introduire du dialogue et de l'implication des élus dans la démarche pour faciliter l'appropriation du sujet et son portage auprès des élus, agriculteurs et propriétaires.

#### **2. Des acteurs à mobiliser**

En fonction de l'envergure ou des questionnements qui seront posés, il pourra être fait appel à des acteurs du territoire ou des filières pour contribuer à l'enrichissement et la connaissance de la problématique. L'expertise de l'équipe du Parc sera mobilisée pour venir compléter les compétences relatives aux différents enjeux de la problématique et assurer de sa connaissance du terrain, à la fois physique et géopolitique.

## Profil recherché :

Étudiant en Master 2 Agronomie, Ecologie, Environnement : Formation universitaire (Bac+5) ou école d'ingénieur

### 1. Compétences :

- Connaissances en agronomie et écologie, statistiques.
- Connaissances juridiques et économiques si possible
- Maîtrise du SIG (QGIS) indispensable
- Autonomie sur le terrain et capacité d'organisation
- Bon relationnel, diplomatie
- Bonne capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- Maîtrise des outils informatiques de bureautique (Word, Excel) indispensable

**Permis B obligatoire (des déplacements sont à prévoir sur le site) / Voiture de service à disposition pour la mission**

### 2. Conditions du stage

- Stage de 6 mois (début mars/avril 2022 à négocier)
- Gratification de stage au minimum légal
- Lieu de stage : Maison du PNR des Alpilles, 2 Boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy de Provence (Bouches-du-Rhône)
- Le stage sera encadré par le chargé de mission Agriculture du PNR des Alpilles

### 3. Candidature

Pour toute candidature, merci d'envoyer un CV et une lettre de motivation à Sylvain DELLA TORRE [agriculture@parc-alpilles.fr](mailto:agriculture@parc-alpilles.fr)

Pour tout complément d'information : 04 90 90 44 00